
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 10 janvier 2019

Les Transports publics genevois inaugurent le paiement par carte sans contact

Ultrarapide, rechargeable et transmissible, la carte de paiement sans contact tpgPay est en vente auprès des agences et des points de vente agréés des Transports publics genevois (tpg) depuis le début de l'année 2019.

Les Transports publics genevois (tpg) poursuivent la modernisation de leur billettique afin de répondre au mieux à la demande de leurs clients. Il est désormais possible de s'acquitter de son titre de transport aux distributeurs automatiques des tpg grâce à une carte de paiement sans contact. Que ce soit avec la nouvelle carte tpgPay ou une carte bancaire, il n'a jamais été aussi simple d'acheter son billet. La carte tpgPay est en effet un moyen de paiement ultrarapide, transmissible et rechargeable. Plus de 800 cartes tpgPay ont été vendues durant la première semaine de janvier et 50% d'entre elles ont été déjà utilisées.

Campagne d'information

Afin d'informer leurs clients de cette innovation, des représentants des tpg seront présents du mardi 15 au samedi 19 janvier 2019 à plusieurs endroits stratégiques du réseau. Une agence mobile sera installée durant cette période à la Place de Bel-Air de 9h00 à 14h00 afin de permettre l'acquisition de la nouvelle carte tpgPay et de procéder, si nécessaire, au transfert du solde de l'ancienne cart@bonus. Devenue obsolète, cette dernière sera utilisable jusqu'au 31 janvier 2019 puis échangeable contre une tpgPay jusqu'à la date d'expiration inscrite à son dos.

La possibilité de payer grâce à une carte de paiement sans contact fait suite au déploiement d'une nouvelle solution technologique. L'ensemble des distributeurs automatiques de titres de transport fixes en service sur le réseau des tpg sont désormais équipés de lecteurs sans contact. De plus, près de 250 nouveaux distributeurs mobiles ont été aussi installés dans les véhicules des tpg. Une cinquantaine de distributeurs mobiles supplémentaires doivent être mis en place d'ici la fin du mois de janvier.

En conséquence, les clients occasionnels des tpg peuvent désormais régler leur trajet via la nouvelle carte sans contact tpgPay, une carte bancaire sans contact, les applications TWINT, ApplePay ou l'envoi d'un SMS. L'utilisation de numéraires pour l'achat de titres de transport reste possible aux distributeurs fixes. Par contre, les nouveaux distributeurs mobiles acceptent uniquement les cartes avec fonction sans contact ainsi que les applications TWINT et ApplePay. A noter que les anciens distributeurs mobiles resteront opérationnels dans les véhicules des tpg jusqu'en juin 2019 afin de faciliter la période de transition.

Développements prévus

La nouvelle carte tpgPay existe en deux versions : en francs suisses et en euros. Les clients peuvent charger la carte de 20, 50 ou 100 francs suisses ou euros selon le modèle choisi. A ce jour, la carte tpgPay en francs suisses est disponible et rechargeable dans les agences des tpg de Cornavin, de Rive et du Bachet-de-Pesay ainsi qu'auprès d'une septantaine de revendeurs à Genève. La carte tpgPay en euros est également en vente dans les agences des tpg. Elle est disponible pour l'instant uniquement en version de 20 euros dans les points de vente agréés en France.

D'ici la fin de l'année 2019, les tpg envisagent d'élargir les services liées à cette nouvelle carte. Ils entendent offrir à leurs clients la possibilité de pouvoir recharger les cartes tpgPay directement sur les distributeurs de titres de transports et de bloquer toute carte perdue ou volée via le webshop des tpg.

Pour de plus amples informations :

François Mutter, porte-parole des transports publics genevois (tpg)

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.